

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

Convocation du 01/06/2023

Publication du 09/06/2023

Présents : DRION Denis - BASTIAN Nathalie - GRAF Jennifer - GRAF Martine - MODERY Alphonse - PERRIOT André - RENARD Martial - SCHEHR Katia - SCHMITT Martin - STROBEL Charles - WAHL Jonathan - ZACCARIA Enrico

Absent(s) excusé(s) : KRULL Jenny - ROEDER Daniel - SCHMITT Vincent

Absent(s) non excusé(s) :

Le Maire ouvre la séance à 19 heures 30 minutes.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Mme BASTIAN Nathalie comme secrétaire de séance.

2. Travaux à réaliser en 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les devis suivants pour les travaux à réaliser au courant de l'année 2023 :

Peinture des salles de classe de l'école primaire : 7 643,62 € TTC Peinture GUCKERT Raphaël,
Séparation des conduites d'eau école primaire et bibliothèque : 2 753,64 € TTC,
Mise en place d'un ossuaire au cimetière : 3 200,00 € TTC Marbrerie KAPPS,
Réparation aire de jeu : 3 559,50 € TTC Société Grün System Bau
Travaux à la MTL :
Luminaires : 8 125,61 € TTC Electricité KOCHER
Tableau électrique 12 645,70 € TTC Electricité KOCHER
Isolation et faux plafond : 44 758,80 € TTC Société STAM

Adopté à l'unanimité.

3. Affectation du produit de location de la chasse des terrains communaux pour la période de 2024 à 2033

Vu la délibération du 14 avril 2023 portant sur le mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de fermage de la chasse communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le produit de la location de la chasse concernant les terrains appartenant à la commune restera à la commune et sera utilisé dans l'intérêt général.

Adopté à l'unanimité.

4. Distribution des 14 juillet Wecks

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de distribuer les 14 juillet Wecks le jeudi 13 juillet 2023

Le matin : distribution aux aînés

Le soir : distribution aux enfants

Adopté à l'unanimité.

5. Préparation de la fête du 14 juillet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à procéder aux préparatifs de la fête du 14 juillet qui aura lieu au stade de foot en soirée du 13 juillet 2023 et détermine le planning d'intervention des conseillers pour l'organisation de la soirée.

Adopté à l'unanimité.

6. Divers

a) Convention avec l'ASCSN pour la vente du livre Histoire(s) de Niederroedern

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention à intervenir avec l'association ASCSN pour la vente du livre Histoire(s) de Niederroedern

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la convention ci-jointe et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

b) Mise en place du service de paiement en ligne Payfip

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention à intervenir avec la Direction Générale des Finances Publiques pour la mise en place du service de paiement en ligne des recettes publiques locales dénommé PAYFIP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la convention ci-jointe et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

c) Recrutement d'un(e) apprenti(e) en BTS secrétariat à compter de la rentrée 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de reprendre un(e) apprenti(e) BTS secrétariat en alternance pour la rentrée de 2023 pour une période de deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter de recruter un(e) apprenti(e) BTS secrétariat en alternance sur 2 ans à compter de la rentrée de septembre 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage ainsi que la convention à passer entre la commune de Niederroedern et l'organisme de formation professionnelle.

Adopté à l'unanimité.

d) Location du local associatif pour des réunion du personnel de l'association 2APA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'association 2APA pour la location d'une salle servant aux réunions bimensuelles d'une équipe de leur personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la location du local associatif situé au 5 rue de la gare à l'Association 2 APA pour 2 matinées par mois, tous les deuxièmes mardis à compter du 15/03/2023,

Décide de facturer à l'Association 2 APA des frais de location à hauteur de 10 € par mois pour couvrir les frais d'électricité et de chauffage.

Charge M. le Maire d'adresser un titre de recette trimestriel de 30 € à l'Association 2 APA.

Adopté à l'unanimité.

e) Demande de subvention de l'USOE pour l'école de foot

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de l'Union Sportive Oberlauterbach Eberbach concernant une demande de subvention de fonctionnement au titre de la saison 2022-2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de prendre contact avec les responsables du club afin de discuter des différentes possibilités d'obtention de subventions ou d'aides autres que communales, car chaque commune soutient déjà ses associations locales.

Adopté à l'unanimité.

f) Délégation de signature pour une autorisation d'urbanisme

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, M. le Maire propose de nommer un signataire spécifique pour la déclaration préalable en cours de Monsieur DRION Denis pour des travaux de mise en place d'une pergola en couverture d'une terrasse existante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer M. STROBEL Charles pour la signature de la demande d'autorisation préalable n° DP06733023R0008 émises par Monsieur Denis DRION.

Adopté à l'unanimité.

g) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Vu la ligne de trésorerie actuellement ouverte auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel,
Vu la date d'expiration de celle-ci au 30 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour un montant limite de 300 000,00 € dont les conditions sont les suivantes :

Durée : 1 an,

Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,60 point,

Intérêts : Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours.

Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil,

Commission d'engagement : 0,10 % du montant autorisé, soit 300 € payable à la signature du contrat,

Commission de non utilisation : néant.

Autorise le Maire à signer le contrat sur les bases précitées.

Adopté à l'unanimité.

h) ONF - Programme des travaux d'exploitation, état de prévision des coupes et programme d'actions pour l'année 2023

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux proposé par l'ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme des travaux d'exploitation, l'état de prévision des coupes et le programme d'actions pour l'année 2023 proposés par l'ONF.

Adopté à l'unanimité.